



CREAI Martinique

# Panorama du Handicap en Martinique

Edition 2025



# Le CREAI Martinique :

## Un acteur régional engagé au service des personnes en situation de vulnérabilité, et de celles et ceux qui les accompagnent.

Créé en avril 2024, dans le cadre du Projet Régional de Santé 2023-2028, le CREAI Martinique s'inscrit comme le **15<sup>e</sup> CREAI de France** et poursuit une mission d'intérêt général définie par l'instruction DGCS/CNSA du 24 avril 2015.

Son ambition est claire : **mieux connaître pour mieux agir**, en développant, structurant et partageant les connaissances utiles à la transformation des politiques sociales, médico-sociales et de santé en faveur des personnes en situation de vulnérabilité en Martinique.

Association loi 1901, le CREAI Martinique occupe une position unique de « **lieu tiers**<sup>1</sup> », à l'interface entre les personnes vulnérables, les institutions publiques et les professionnels du territoire. Il intervient auprès de publics divers : personnes en situation de handicap, personnes âgées, familles et enfants relevant de la protection de l'enfance, personnes en situation d'exclusion ou de précarité, majeurs protégés, usagers du système de santé. À leurs côtés, il travaille en collaboration étroite avec les établissements et services sociaux et médico-sociaux (IME, ITEP, ESAT, EHPAD, MAS, FAM, CAMSP, SESSAD, CMPP, structures d'addictologie...), les acteurs sanitaires, ainsi que les pouvoirs publics nationaux et locaux : ARS, Collectivité Territoriale de Martinique, DEETS, ASE, PJJ, Rectorat, CAF, CGSS, MMPH, etc.

Ses missions, fixées par un cahier des charges national, s'articulent autour de trois grandes fonctions complémentaires :

- **Observer et analyser** : produire des données fiables, recueillir et analyser des informations quantitatives et qualitatives, conduire des études, identifier les besoins et documenter les réponses existantes ou innovantes.
- **Accompagner et conseiller** : apporter un appui technique et méthodologique aux acteurs dans la conception, l'évolution et l'évaluation des dispositifs ; soutenir les transformations de l'offre et l'appropriation des politiques publiques.
- **Informier et diffuser** : mettre à disposition des connaissances, partager les bonnes pratiques, favoriser la montée en compétence des professionnels, et contribuer à une culture commune du soutien aux personnes vulnérables.

Au-delà des chiffres et des constats, le CREAI Martinique vise à **nourrir l'action publique**, à **outiller les professionnels** et à **valoriser la parole des usagers** pour contribuer à une société plus inclusive. Cette démarche repose sur une conviction forte : comprendre les réalités vécues pour mieux accompagner les transitions, renforcer la cohésion territoriale et répondre de façon juste et adaptée aux besoins des populations martiniquaises.

---

<sup>1</sup> Instruction n°DGCS/SG3C/CNSA/2021/158 du 9 juillet 2021 qualifie les CREAI et leur fédération de « lieux tiers », et précise que : « par leur capitalisation des enseignements issus des organisations et pratiques innovantes, la synthétisation de ces données et par la diffusion auprès de l'ensemble des acteurs, les CREAI contribuent activement à la transformation attendue des secteurs social et médico-social ainsi qu'au développement des bonnes pratiques professionnelles ».



# Édito



**Dominique SAVON**  
**Présidente du CREAI Martinique**

La Martinique connaît, comme l'ensemble des territoires ultramarins, des besoins particulièrement importants en matière de compensation du handicap, de scolarisation, d'accompagnement médico-social et d'insertion professionnelle. Dans un territoire insulaire marqué par des dynamiques démographiques, sociales et économiques singulières, disposer d'indicateurs fiables, partagés et comparables constitue un enjeu stratégique majeur.

Le CREAI Martinique a pour mission de documenter ces réalités, de contribuer à leur compréhension et d'accompagner les transformations nécessaires des dispositifs d'accompagnement. À travers cette première édition des *Chiffres-clés du handicap en Martinique*, nous proposons une lecture synthétique et structurée de la situation locale en matière de handicap, en mettant à disposition de l'ensemble des acteurs du territoire un socle commun d'informations.

Les données présentées dans ce document proviennent principalement de la plateforme Handidonnées, ainsi que de sources nationales (CNSA, DREES, INSEE, DEPP, DARES, AGEFIPH...) et locales (DEETS, Rectorat/Région académique de la Martinique). Sauf indication contraire, les données se réfèrent aux années 2023 ou 2024.

La mise en regard des indicateurs martiniquais avec ceux des DROM et de la France entière permet d'identifier les spécificités du territoire, de repérer des dynamiques communes et d'éclairer les évolutions à l'œuvre : progression des demandes de compensation, renforcement de la scolarisation en milieu ordinaire, évolution de l'offre médico-sociale, transformations des parcours professionnels et des situations d'emploi.

Au-delà de la dimension statistique, ce document se veut un outil d'aide à la décision, d'analyse et de projection. Il vise à soutenir la construction d'actions concertées, à nourrir la réflexion sur les besoins émergents et à accompagner les démarches visant à garantir à chaque personne en situation de handicap un parcours cohérent, respectueux de ses choix et pleinement inscrit dans la citoyenneté.

# Sommaire

## Table des matières

<b>Édito</b> .....	4
Sommaire .....	5
SYNTHÈSE TRANSVERSALE .....	6
I. Les personnes en situation de handicap ayant des droits ouverts à la MMPH .....	8
1. <i>Les droits ouverts auprès de la MMPH</i> .....	8
2. <i>Les orientations scolaires</i> .....	8
3. <i>La Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)</i> .....	9
II. Les allocations liées au handicap .....	10
1. <i>Les allocataires de l’AEEH</i> .....	10
2. <i>Les allocataires de l’AAH</i> .....	12
3. <i>Les bénéficiaires de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) ou de l’Allocation Compensatrice de Tierce Personne (ACTP)</i> .....	13
III. La scolarisation des élèves en situation de handicap .....	15
1. <i>La proportion d’élèves en situation de handicap</i> .....	15
2. <i>Le déploiement des dispositifs ULIS</i> .....	15
IV. L’offre médico-sociale pour enfants et adolescents en situation de handicap ..	17
1. <i>Les capacités d’accueil globales</i> .....	17
2. <i>Répartition de l’offre par type de handicap</i> .....	18
V. L’offre médico-sociale pour adultes en situation de handicap .....	20
1. <i>Les Capacités d’accueil globales</i> .....	20
2. <i>L’offre d’accueil de jour</i> .....	21
3. <i>Répartition de l’offre par type de handicap</i> .....	21
VI. L’emploi et l’insertion professionnelle des travailleurs handicapés .....	23
1. <i>Les Demandeurs d’Emploi Bénéficiaires de l’Obligation d’Emploi (DEBOE)</i> .....	23
2. <i>L’obligation d’emploi des travailleurs handicapés (OETH)</i> .....	24
3. <i>Les accompagnements dans l’emploi</i> .....	25
Glossaire .....	27

# SYNTHÈSE TRANSVERSALE

La situation du handicap en Martinique révèle des dynamiques complexes, marquées par une demande soutenue d'accompagnement, des besoins croissants de compensation, et une structuration médico-sociale contrastée selon les publics.

La comparaison avec l'ensemble des DROM et la France entière montre des spécificités propres au territoire insulaire, liées notamment à la démographie, aux conditions socio-économiques et aux caractéristiques épidémiologiques de la population.

## **Un recours aux droits soutenu mais en retrait par rapport à la France**

En 2023, près de **30 104 personnes** disposent d'au moins un droit ouvert auprès de la MMPH, soit **83,8 pour 1 000 habitants**. Si ce niveau dépasse celui des DROM, il reste inférieur à la moyenne nationale.

Les dynamiques internes montrent des évolutions contrastées : hausse notable des orientations scolaires, mais **fort recul des nouvelles RQTH**, à contre-courant des tendances nationales et ultramarines.

## **Des allocations très mobilisées, dans un contexte de vulnérabilités sociales**

La Martinique présente des taux élevés d'allocataires de l'AAEH et de l'AAH, supérieurs à ceux des DROM et de la France. Ces bénéficiaires cumulent des facteurs de fragilité : **précarité économique importante** avec **54,2 % vivant sous le seuil de bas revenus**, vieillissement des populations concernées, forte proportion de personnes vivant seules ou avec un taux d'incapacité élevé.

À noter, la PCH connaît une évolution atypique : malgré une hausse globale du nombre d'allocataires, les **taux par tranche d'âge chutent fortement entre 2021 et 2024**, une singularité martiniquaise qui nécessite un examen approfondi.

## **Une scolarisation dynamique, particulièrement dans le second degré**

La Martinique affiche une proportion d'élèves en situation de handicap supérieure à celle des DROM et légèrement au-dessus de la moyenne française. La spécificité du territoire réside dans le **second degré**, où les taux sont nettement plus élevés.

Si la proportion d'établissements dotés d'ULIS est inférieure aux DROM, elle demeure supérieure à la France entière, traduisant un maillage territorial solide.

## **Une offre médico-sociale contrastée selon l'âge**

Pour les enfants et adolescents, l'offre est globalement bien développée, avec un taux d'équipement nettement supérieur aux moyennes ultramarine et nationale. Les IME et SESSAD représentent l'essentiel de la capacité, et les dispositifs dédiés aux déficiences intellectuelles, à l'autisme ou aux déficiences sensorielles sont particulièrement représentés.

Pour les adultes, la situation est différente : malgré une offre globalement mieux structurée que dans les DROM, la Martinique reste **en retrait par rapport à la France**, notamment concernant les foyers de vie, les SAVS et SAMSAH, ou encore les dispositifs d'accueil de jour.

## **Une insertion professionnelle marquée par des vulnérabilités fortes**

La part des travailleurs handicapés parmi les demandeurs d'emploi reste faible, mais ceux-ci cumulent de nombreuses difficultés : **ancienneté élevée au chômage**, forte proportion de seniors, prévalence importante de l'AAH.

Le taux d'emploi direct des entreprises demeure faible, malgré quelques signaux positifs comme la forte progression des maintiens dans l'emploi et la dynamique entrepreneuriale. La mobilisation des contrats aidés reste, quant à elle, limitée.

**En définitive**, la Martinique présente un profil singulier : une forte mobilisation des dispositifs de compensation et d'accompagnement, mais une insertion professionnelle difficile et des ruptures marquées dans certains champs (PCH, offre pour adultes).

# I. Les personnes en situation de handicap ayant des droits ouverts à la MMPH

Il existe dans chaque département français une Maison Départementale des Personnes Handicapées. En Martinique, il s'agit de la Maison Martiniquaise des Personnes Handicapées (MMPH), qui accompagne au quotidien les personnes handicapées dans tous les domaines de leur vie, quels que soient leur âge et leur situation.

Elle constitue le point d'entrée administratif pour l'accès aux droits et prestations liées au handicap à travers la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), en charge **des décisions relatives aux droits** pouvant être attribués aux personnes handicapées.

## 1. Les droits ouverts auprès de la MMPH

En 2023, **30 104 personnes** disposent d'au moins un droit ouvert auprès de la MMPH. Rapporté à la population générale, cela représente **83,8 personnes pour 1 000 habitants**, un taux supérieur à celui des DROM (+27%), mais inférieur à celui de la France entière (-11%).

Tableau 1 — Evolution du nombre de droits ouverts

Territoire	2020	2023	Taux 2023*
<b>Martinique</b>	27 125	30 104	<b>83,8</b>
<b>DROM</b>	128 273	117 433	66,2
<b>France entière</b>	5 827 203	6 447 618	94,5

Source : CNSA – INSEE

\* Taux 2023 : nombre pour 1000 habitants en 2023

## 2. Les orientations scolaires

En 2023, **1 029 enfants et adolescents** de moins de 20 ans ont bénéficié d'une **orientation scolaire** prononcée par la CDAPH. Ce chiffre est en **progression de 15,6% par rapport à 2020**. Si cette évolution est comparable à celle observée dans les DROM (+17%), elle est largement supérieure à la dynamique nationale (+9,3%).

Cela représente un taux de **13,7 pour 1000 enfants** âgés de moins de 20 ans, une singularité du territoire en comparaison avec les DROM (6,5‰), et la France (0,3‰).

Tableau 2 – Evolution des orientations scolaires attribuées

Territoire	2020	2023	Taux 2023*
<b>Martinique</b>	890	<b>1 029</b>	<b>13,7</b>
<b>DROM</b>	4 551	4 297	6,5
<b>France entière</b>	118 980	130 064	0,3

Sources : CNSA - INSEE

\* Taux 2023 : nombre pour 1000 enfants âgés de moins de 20 ans en 2023

### 3. La Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)

La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) permet de bénéficier de mesures permettant de trouver un emploi ou de le conserver. Elle est attribuée pour **une durée d'un à dix ans ou sans limite** de durée dans certaines situations. L'attribution de certaines prestations dispense d'en faire la demande.

En 2023, **1 915 Reconnaissances de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)** ont été attribuées en Martinique. A l'inverse des DROM (+12%) et de la France (+12,8%), la Martinique se distingue par une **baisse de plus d'un tiers** (-35,1%) du nombre de droits RQTH attribués.

Cela représente un taux de **9,7 pour 1000 adultes âgés de 20 à 64 ans**, inférieur à celui des DROM (13,8‰), et de la France (18,9‰). Alors que les taux ont augmenté dans les DROM (+10,3%) et en France (+11,7%) entre 2020 et 2023, celui de la Martinique a baissé significativement (-33,7%).

Tableau 3 – Evolution des droits RQTH attribués

Territoire	2020	2023	Taux 2023*
<b>Martinique</b>	2 952	1 915	9,7
DROM	14 794	16 572	13,8
France entière	635 877	717 581	18,9

Source : CNSA - INSEE

## II. Les allocations liées au handicap

Les allocations liées au handicap constituent des dispositifs essentiels pour garantir les droits, la compensation et l'autonomie des personnes concernées. Elles répondent à des besoins variés, allant du soutien financier aux familles d'enfants en situation de handicap à la compensation des limitations d'activité des adultes.

Trois prestations principales sont mobilisées :

- **L'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH),**
- **L'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH),**
- **La Prestation de Compensation du Handicap (PCH) et l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP)**

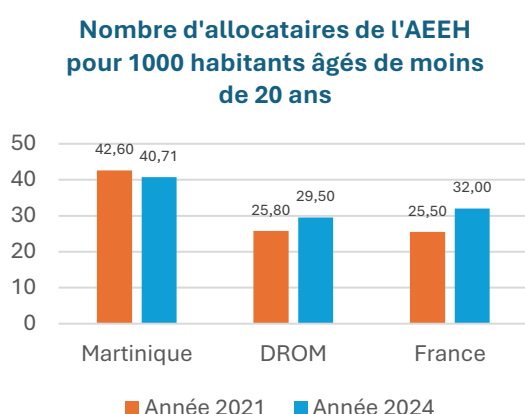
Ces prestations sont attribuées par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) et versées par la **CAF** ou la **MSA**, selon le régime d'affiliation des bénéficiaires.

### 1. Les allocataires de l'AEEH

L'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé est une prestation familiale qui aide les parents à couvrir les frais liés au handicap de leur enfant de moins de 20 ans. Elle est destinée à améliorer la qualité de vie de l'enfant handicapé et à alléger les charges financières liées à sa prise en charge.

L'AEEH est attribuée par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), et versée en fonction du régime auquel vous êtes affilié, par la CAF ou la MSA. Dans certains cas, elle peut être complétée par d'autres allocations.

#### *Le nombre d'allocataires de l'AEEH*

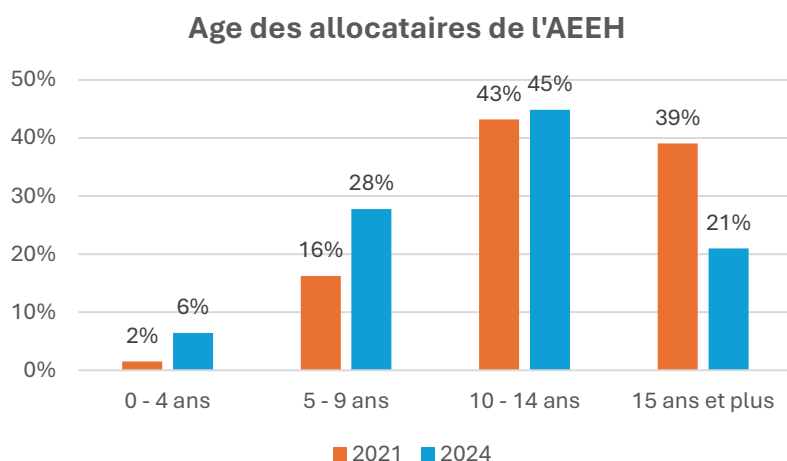


En 2024, la Martinique compte **2 938 enfants et adolescents allocataires de l'AEEH**. Contrairement aux tendances observées dans les DROM (+13,9%) et en France (+23%), la Martinique connaît une **baisse** du nombre d'allocataires entre 2021 et 2024 (-10%).

Cela représente un taux de **40,7 allocataires pour 1 000 habitants de moins de 20 ans**. Bien que ce taux soit en diminution entre 2021 et 2024 (-4,4%), **il reste nettement supérieur** à celui des DROM et de la France, qui connaissent une progression importante, respectivement +14,3% et +25,5%.

Sources : MSA - CNSA - INSEE – Handidonnées

## La répartition par âge des enfants allocataires de l'AAEH



La structure par âge des allocataires de l'AAEH s'est modifiée entre 2021 et 2024, avec une augmentation de **+12% du nombre d'allocataires de la tranche d'âge des 5-9ans**, et a contrario une diminution de **-18% sur la tranche d'âge des 15 ans et plus**.

Sources : MSA – CNSA – INSEE – Handidonnées

## Les caractéristiques des familles bénéficiaires de l'AAEH

En 2024, **2 722 familles** perçoivent l'AAEH en Martinique. Alors qu'on note une forte augmentation dans les DROM (+13,2%) et en France (+21,7%), le territoire enregistre une baisse du nombre de familles bénéficiaires entre 2021 et 2024 (-9,9%).

Parmi ces familles bénéficiaires de l'AAEH, **7,1% ont deux enfants ou plus allocataires**, une situation comparable à celle des DROM et de la France dont la part des familles avec 2 enfants ou plus allocataires est de 8,4%.

En Martinique, plus de la moitié des familles des bénéficiaires de l'AAEH (54,2%) vivent **sous le seuil de bas revenus**. Un niveau proche de celui des DROM, mais très supérieur à celui de la France (35,9%), ce qui traduit une forte disparité territoriale.

Tableau 4 – Evolution du nombre de familles allocataires de l'AAEH

Territoire	2021	2024	Evolution
Martinique	3 021	2 722	-9,9%
DROM	16 636	18 824	+13,2%
France entière	378 607	460 849	+21,7%

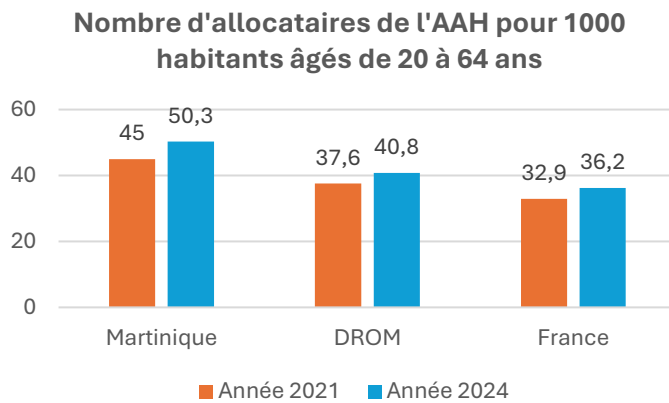
Sources : MSA – CNSA – INSEE – Handidonnées

## 2. Les allocataires de l'AAH

L'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) est une aide financière qui garantit un revenu minimum aux personnes handicapées pour couvrir les dépenses de la vie quotidienne. Elle est attribuée par la CDAPH, et versée selon votre régime, par la CAF ou la MSA.

Les données observées entre 2021 et 2024 mettent en évidence une situation caractérisée par une **forte progression du nombre d'allocataires**, un **profil plus âgé**, et une **précarité économique importante**.

### Le nombre d'allocataires de l'AAH



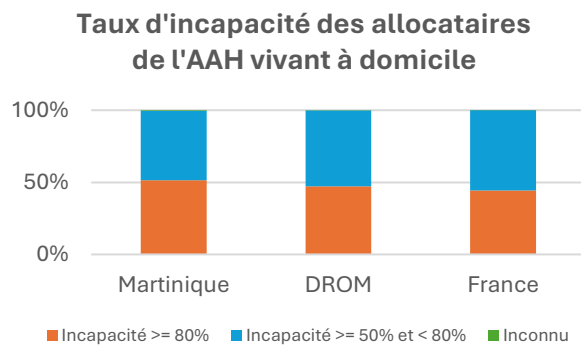
En 2024, la Martinique compte **9 667 allocataires de l'AAH**. Un taux en hausse de +7,1% entre 2021 et 2024, qui s'inscrit dans une tendance nationale et ultramarine (+8,8 % dans les DROM, +10,4 % en France).

Rapporté à la population, cela représente un taux de **50,3 allocataires pour 1 000 habitants de 20 à 64 ans**, largement supérieur à celui des DROM (+23%) et de la France (+39%).

Sources : INSEE – MSA – CNAF – Handidonnées

### Les caractéristiques des allocataires de l'AAH

En 2024, **59% des allocataires de l'AAH ont 50 ans et plus**, contre 50% en France. Ils sont près de **97% vivant à domicile**, un taux très proche des DROM (96,3 %), mais bien supérieur à celui de la France (88,5 %). Parmi eux, **80% vivent seuls**, un niveau nettement supérieur à celui observé dans l'ensemble des DROM (73 %) et à la moyenne nationale (68 %).

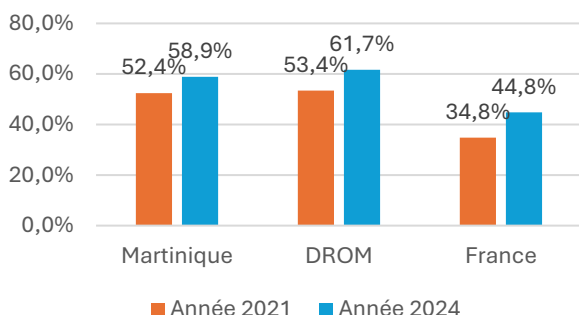


En Martinique, plus de la moitié des allocataires de l'AAH vivant à domicile présentent un **taux d'incapacité supérieur ou égal à 80 % (51,4 %)**, une proportion plus élevée que dans l'ensemble des DROM (47,3 %) et que la moyenne nationale (44,5 %).

À l'inverse, **la part des allocataires dont l'incapacité est comprise entre 50 % et 79 % est légèrement inférieure en Martinique (48,3 %)** par rapport aux DROM (52,6 %) et à la France (55,5 %).

Sources : MSA – CNAF – Handidonnées

### Taux d'allocataires de l'AAH en-dessous du seuil de bas revenus



Sources : INSEE – MSA – CNAF – Handidonnées

En Martinique, la part des allocataires de l'AAH vivant sous le seuil de bas revenus progresse de manière notable entre 2021 et 2024, passant de 52,4 % à 58,9 %, soit **+6,5 points**.

L'évolution est encore plus marquée dans l'ensemble des **DROM (+8,3 points)**, et en **France (+10 points)**.

Malgré ces dynamiques différenciées, les allocataires martiniquais et ultramarins restent nettement plus nombreux à vivre sous le seuil de bas revenus par rapport à la moyenne nationale.

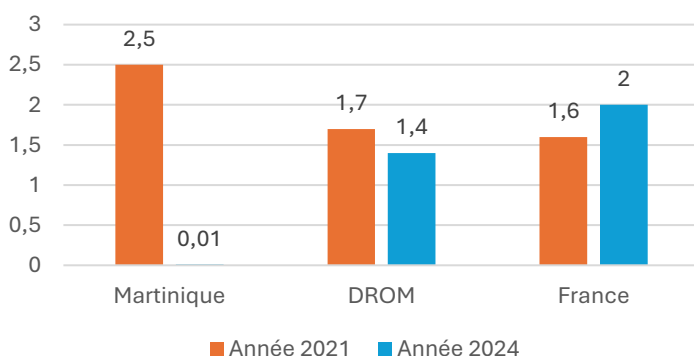
### 3. Les bénéficiaires de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) ou de l'Allocation Compensatrice de Tierce Personne (ACTP)

La prestation de compensation du handicap (PCH) est **une aide financière qui permet de compenser la perte d'autonomie** des personnes handicapées dans leur vie quotidienne, y compris dans leur vie sociale. Elle est **attribuée** aux enfants et adultes handicapés, qu'ils vivent à domicile ou en établissement (social, médico-social, de santé) **par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH)**, et **versée par le conseil départemental**.

L'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP), était versée par le Département aux adultes de moins de 60 ans pour **financer l'aide d'une tierce personne pour les actes essentiels de la vie quotidienne**. Depuis 2006, elle a été remplacée par la PCH, mais certains bénéficiaires ont pu choisir de continuer à la percevoir sous certaines conditions.

#### Les bénéficiaires de la PCH chez les moins de 20 ans

#### Nombre d'enfants bénéficiaires de la PCH pour 1000 habitants âgés de moins de 20 ans

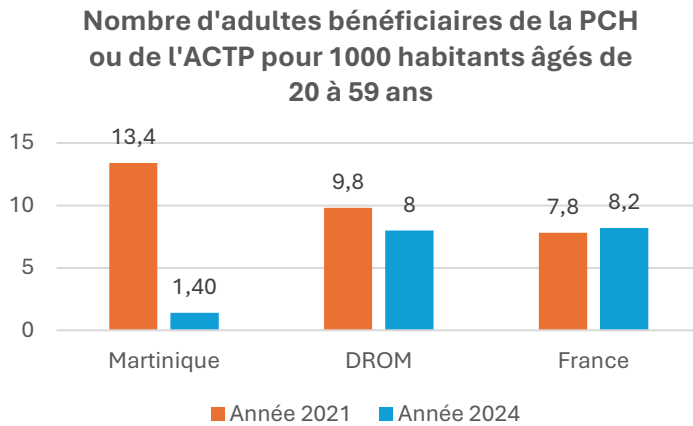


Source : Enquête Aide sociale DREES – Handidonnées

Entre 2021 et 2024, le nombre d'allocataires de la PCH de moins de 20 ans enregistre une **chute extrêmement marquée** passant de **2,5 à seulement 0,01 pour 1 000 habitants**.

Cette évolution contraste fortement avec celle des **DROM**, où le taux diminue plus modérément (de **1,7 en 2021 à 1,4 en 2024**), et avec la **France**, où on observe une augmentation (de **1,6 en 2021 à 2 en 2024**).

### Les bénéficiaires de la PCH ou de l'ACTP chez les 20-59 ans

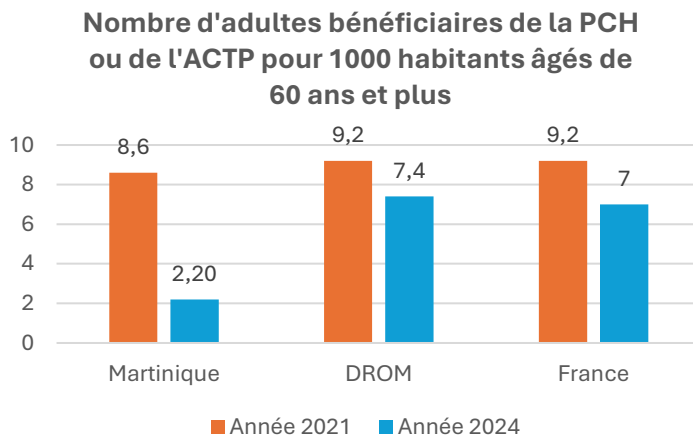


Chez les 20–59 ans, le nombre d’adultes qui bénéficient de la PCH ou de l’ACTP passe de **13,4 à 1,4 pour 1 000 habitants**, soit une baisse extrêmement importante en Martinique.

À titre de comparaison, les DROM diminuent plus modérément (de **9,8 à 8**), tandis qu’en France la tendance est stable.

Source : Enquête Aide sociale DREES - Handidonnées

### Les bénéficiaires de la PCH ou de l'ACTP chez les 60 ans et plus



Entre 2021 et 2024, la Martinique enregistre une **forte baisse** du taux d’allocataires de la PCH ou de l’ACTP parmi les 60 ans et plus, passant de **8,6 à 2,2 pour 1 000 habitants**.

Ce recul est bien plus marqué que dans les **DROM**, où le taux diminue plus modérément (de **9,2 à 7,4**), et qu’en **France**, où la baisse reste également contenue (de **9 à 7**).

Source : Enquête Aide sociale DREES - Handidonnées

### III. La scolarisation des élèves en situation de handicap

La scolarisation des élèves en situation de handicap reflète à la fois la capacité du système éducatif à intégrer pleinement les élèves présentant des besoins éducatifs particuliers et la dynamique territoriale en faveur de l'inclusion.

Les données disponibles pour l'année scolaire 2023-2024 permettent d'apprécier la place des élèves en situation de handicap dans les établissements du premier et du second degré, ainsi que le développement des dispositifs d'accompagnement tels que les ULIS.

#### 1. La proportion d'élèves en situation de handicap

En 2023-2024, la Martinique présente un taux de **49 élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire pour 1 000 élèves du premier ou second degré**, tous niveaux confondus. Un niveau nettement supérieur à celui observé dans les DROM (36 ‰) et légèrement au-dessus de la moyenne nationale (44 ‰).

Cette particularité martiniquaise est surtout marquée dans le second degré, où le taux atteint **54 ‰**, dépassant largement celui des DROM (38 ‰) et de la France entière (41 ‰). À l'inverse, dans le **premier degré**, la Martinique présente un **taux plus proche des autres territoires** (26 ‰, contre 25 ‰ dans les DROM et 37 ‰ au niveau national).

Tableau 5 : Proportion d'élèves handicapés scolarisés en milieu ordinaire (2023-2024)

Territoire	Tous niveaux	1 <sup>er</sup> degré	2 <sup>nd</sup> degré
Martinique	49 ‰	26 ‰	54 ‰
DROM	36 ‰	25 ‰	38 ‰
France entière	44 ‰	37 ‰	41 ‰

Source : DREES

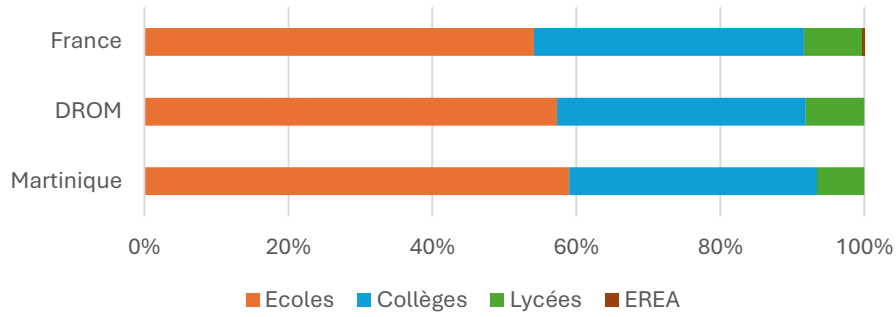
#### 2. Le déploiement des dispositifs ULIS

Les **Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS)**, sont des **dispositifs collectifs** qui favorisent la scolarisation d'élèves en situation de handicap, du cours préparatoire à la terminale. Inscrits et scolarisés dans leur classe d'âge, les élèves en situation de handicap de l'école ou de l'établissement bénéficient ponctuellement de regroupement au sein de l'Ulis, afin de bénéficier de l'**expertise d'un professeur spécialisé**, coordonnateur du dispositif.

En 2023-2024, **61 établissements sont dotés d'une ULIS**, soit **18,5 %** des 329 établissements scolaires du territoire. Cette proportion est inférieure à celle observée dans l'ensemble des DROM (28,0 %), mais reste supérieure à la moyenne nationale, où 15,9 % des établissements disposent d'une ULIS.

En Martinique, **59 % des établissements disposant d'ULIS sont des écoles**, une proportion légèrement supérieure à celle des DROM (57,3 %) et de la France (54,14 %). Dans les collèges, la Martinique présente un taux très proche de celui des DROM (34,4 % contre 34,6 %), mais un peu inférieur à la moyenne nationale (37,45 %). En revanche, les lycées sont moins souvent dotés d'ULIS : 6,6 % en Martinique, contre 8,1 % dans les DROM et 8,12 % en France.

### Répartition des ULIS en 2023-2024



Sources : RAMESE et ONISEP – Handidonnées

Sur la même période scolaire, **787 élèves sont scolarisés en ULIS** sur un total de 65 019 élèves, soit une proportion de **12,1‰**, ce qui place le territoire au-dessus des niveaux observés dans l'ensemble des DROM (11,3‰) et nettement au-dessus de la moyenne nationale (9,5‰).

Tableau 6 : Proportion d'élèves scolarisés en ULIS (2023-2024)

Territoire	Nb total d'élèves	Nb d'élèves scolarisés en ULIS	Part des élèves en ULIS
<b>Martinique</b>	65 019	787	12,1‰
DROM	557 610	6 307	11,3‰
France entière	11 996 599	<b>113 884</b>	9,5‰

Source : DEPP – Académie de Martinique

## IV. L'offre médico-sociale pour enfants et adolescents en situation de handicap

L'offre médico-sociale dédiée aux enfants et adolescents en situation de handicap en Martinique repose sur un ensemble de structures et de services visant à soutenir le développement, la socialisation, la scolarisation et l'autonomie des jeunes. Elle s'organise autour :

- D'établissements **d'accueil** (IME, ITEP, établissements pour polyhandicap, instituts pour déficiences sensorielles, dispositifs expérimentaux, etc.) ;
- De **services médico-sociaux** intervenant dans les lieux de vie (SESSAD) ;
- Et de **structures de diagnostic et de soins précoces** (CAMSP, CMPP).

### 1. Les capacités d'accueil globales

En 2024, la Martinique compte **20 établissements médico-sociaux** pour enfants et adolescents, représentant **1 135 places installées**. Le taux global d'équipement s'établit à **15,3 places pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans**, un niveau nettement supérieur à celui observé dans les DROM (**8,9 ‰**) et à la moyenne nationale (**11,1 ‰**).

Ce taux élevé s'explique notamment par une forte présence d'IME, qui représentent **8 établissements** et totalisent **500 places**, soit **6,8 ‰**, un ratio supérieur à celui des DROM (**3,4 ‰**) et à celui de la France (**5,0 ‰**).

Les SESSAD occupent également une place importante avec **6 structures** et **454 places**, correspondant à **6,1 ‰**, un taux une nouvelle fois plus élevé que dans les DROM (**4,0 ‰**) et que la moyenne nationale (**3,4 ‰**). D'autres catégories, bien que moins représentées, affichent également des ratios supérieurs aux moyennes nationales ou ultramarines, comme les établissements expérimentaux ou les instituts pour déficiences sensorielles.

En ce qui concerne les structures de diagnostic et soins précoces, la Martinique dispose d'un Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP), et de trois Centres Médico-Pscho-Pédagogiques (CMPP) installés sur le territoire.

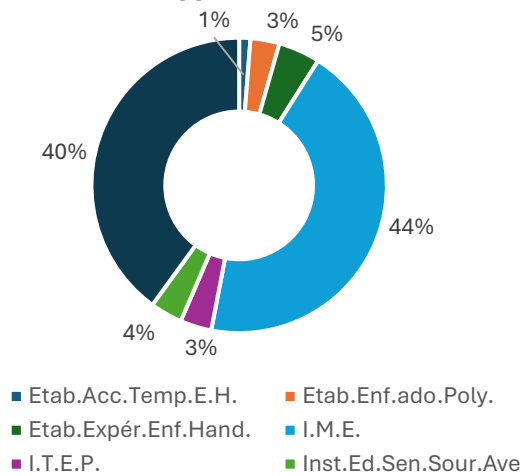
Tableau 7 : Capacités d'accueil par type de structure en 2024

Catégorie d'établissement	Nb d'éts	Places	Taux d'équipement*		
			Martinique	DROM	France
Établissement d'accueil temporaire	1	14	0,2	0,02	0,01
Établissement pour enfants/adolescents polyhandicapés	1	36	0,5	0,4	0,4
Établissement expérimental	1	52	0,7	0,2	0,02
<b>IME</b>	<b>8</b>	<b>500</b>	<b>6,8</b>	3,4	5,0
ITEP	1	39	0,5	0,4	1,3
Instituts pour déficiences sensorielles (sourds/aveugles)	2	40	0,5	0,3	0,1
<b>SESSAD</b>	<b>6</b>	<b>454</b>	<b>6,1</b>	4,0	3,4
<b>Total</b>	<b>20</b>	<b>1 135</b>	<b>15,3</b>	8,9	11,1

\*Taux d'équipement : nombre de places pour 1000 jeunes âgés de moins de 20 ans

Sources : FINESS – INSEE – Handidonnées

### Répartition des places selon le type d'ESMS



Les **IME** constituent le principal dispositif d'accueil du territoire, avec **500 places** qui représentent près de la moitié de l'offre (**44%**).

Les **SESSAD**, avec **454 places (40% de l'offre)**, représentent le second pôle majeur d'accompagnement.

Les autres catégories restent plus modestement représentées : les établissements pour enfants polyhandicapés comptent **36 places**, l'ITEP **39**, les instituts pour déficiences sensorielles **40**, et l'établissement expérimental **52 places**. Enfin, l'établissement d'accueil temporaire propose **14 places** seulement.

Avec **40%** de l'ensemble des places médico-sociales pour enfants et adolescents, la proportion de places en SESSAD en Martinique, est légèrement inférieure à celle observée dans les DROM (**44,6 %**) mais nettement supérieure à la moyenne nationale (**30,3 %**).

Tableau 8 : Part des places SESSAD dans l'offre enfants (2024)

Territoire	Places SESSAD	Part des places SESSAD
Martinique	454	40,0 %
DROM	2 800	44,6 %
France	53 431	30,3 %

Sources : FINESS – Handidonnées

## 2. Répartition de l'offre par type de handicap

En 2024, l'offre médico-sociale pour enfants et adolescents se caractérise par une forte prédominance des établissements agréés pour les **déficiences intellectuelles**, qui concentrent **574 places**, soit **7,7 places pour 1000 jeunes de moins de 20 ans**, un taux nettement supérieur à celui observé en France (**4,6 ‰**).

Les dispositifs dédiés à l'**autisme** occupent également une place importante, avec **225 places** et un taux de **3,0 ‰**, soit le double du niveau national (**1,5 ‰**).

Les prises en charge du **handicap psychique ou des troubles du comportement** représentent **151 places (2,0 ‰)**, un taux proche de la moyenne française (**1,9 ‰**).

Certaines catégories restent plus modestement représentées mais affichent des taux supérieurs à ceux de la France, comme les **déficiences auditives (0,9 ‰ contre 0,6 ‰)**, les **déficiences visuelles (0,5 ‰ contre 0,3 ‰)** ou encore la **surdicécité**, très spécifique, avec **24 places** et un taux de **0,3 ‰** largement au-dessus du niveau national (**0,02 ‰**).

À l'inverse, les **déficiences motrices** ne disposent que de **10 places**, soit un taux de **0,1 ‰**, bien inférieur à celui constaté en France (**0,8 ‰**).

Tableau 9 : Taux d'équipement par type de handicap

Catégorie d'agrément	Nb de places	Taux d'équipement*	
		Martinique	France
<b>Déficiences intellectuelles</b>	574	<b>7,7</b>	4,6
Handicap psychique / troubles du comportement	151	2,0	1,9
<b>Déficiences motrices</b>	10	<b>0,1</b>	0,8
Polyhandicap	48	0,6	0,6
<b>Déficiences auditives</b>	68	<b>0,9</b>	0,6
Déficiences visuelles	35	0,5	0,3
Surdicécité	24	0,3	0,02
<b>Autisme</b>	225	<b>3,0</b>	1,5

\*Nombre de places pour 1000 jeunes de moins de 20 ans

Source : Handidonnées

## V. L'offre médico-sociale pour adultes en situation de handicap

L'offre médico-sociale pour adultes en situation de handicap en Martinique repose sur un ensemble d'établissements et de services destinés à accompagner l'autonomie, soutenir la participation sociale, proposer des modalités d'hébergement ou d'activité professionnelle adaptée, et assurer un suivi médico-social.

### 1. Les Capacités d'accueil globales

En Martinique, l'offre médico-sociale pour adultes en situation de handicap totalise **1 007 places**, soit un taux d'équipement de **6,2 ‰**, légèrement supérieur à celui observé dans les **DROM (5,7 ‰)**, mais nettement inférieur à la moyenne nationale (**10,5 ‰**).

Ce positionnement intermédiaire se retrouve dans plusieurs catégories d'établissements. Ainsi, les **ESAT**, qui regroupent **509 places**, constituent le pilier central de l'offre martiniquaise avec un taux (**3,1 ‰**) proche de celui de la France (**3,5 ‰**) et supérieur à celui des DROM (**2,2 ‰**).

Les établissements à forte intensité médicale, comme les **MAS (1,0 ‰)** et les **FAM (0,8 ‰)**, sont proportionnellement mieux représentés en Martinique que dans les DROM (**0,7 ‰** et **0,4 ‰**) et atteignent ou dépassent les niveaux nationaux.

À l'inverse, d'autres catégories demeurent nettement moins développées que dans l'Hexagone. C'est le cas des **foyers de vie**, des **foyers d'hébergement** ou encore des **centres de rééducation professionnelle**, dont les taux martiniquais restent en retrait par rapport aux moyennes françaises. Comparée aux DROM, la Martinique se situe souvent légèrement au-dessus, mais rarement au niveau des valeurs nationales.

**Tableau 10 : Capacités d'accueil par type d'établissement (2024)**

Catégorie d'établissement	Nb d'éts	Nb de Places	Taux d'équipement*		
			Martinique	DROM	France
Centre de préorientation	1	32	0,2	0,03	0,03
Centre de rééducation professionnelle	1	12	0,07	0,06	0,3
<b>ESAT</b>	<b>7</b>	<b>509</b>	<b>3,1</b>	2,2	3,5
Établissement expérimental	1	30	0,2	0,2	0,04
<b>FAM</b>	<b>3</b>	<b>134</b>	<b>0,8</b>	0,4	0,4
Foyer de vie	3	65	0,4	0,5	1,0
Foyer d'hébergement	1	28	0,2	0,05	0,7
<b>MAS</b>	<b>4</b>	<b>157</b>	<b>1,0</b>	0,7	1,0
<b>SAMSAH</b>	<b>1</b>	<b>25</b>	<b>0,2</b>	0,4	0,4
UEROS	1	15	0,09	0,02	0,01
<b>Total</b>	<b>23</b>	<b>1 007</b>	<b>6,2</b>	5,7	10,5

\*Taux d'équipement : nombre de places pour 1000 adultes de 20 ans à 59 ans

Source : Handidonnées

En Martinique, l'offre de dispositifs SAVS\*/SAMSAH reste très limitée, avec seulement **25 places**, ce qui ne représente que **5,7 %** de l'ensemble de l'offre médico-sociale pour adultes. Cette proportion est très nettement inférieure à celle observée dans les **DROM (25,8 %)** et en **France (26,2 %)**.

**Tableau 11 : Part des places de SAVS\*/SAMSAH dans l'offre adulte**

Territoire	Nombre de Places SAVS*/SAMSAH	Part de l'offre adulte
Martinique	25	5,7 %
DROM	932	25,8 %
France	58 653	26,2 %

\* Il n'y a aucune place de SAVS installée en Martinique. C'est le seul département français dans cette situation.

Source : Handidonnées

## 2. L'offre d'accueil de jour

L'offre d'accueil de jour destinée aux adultes en situation de handicap en Martinique reste **limitée**, avec seulement **78 places** réparties dans **4 établissements**, soit un taux d'équipement de **0,5 places pour 1000 adultes de 20 à 59 ans**. Ce niveau est **inférieur** à celui observé dans les **DROM** et en **France**, où le taux atteint **0,7 ‰**.

Sur les 3 FAM existants, un seul propose des places d'accueil de jour (10), avec un taux (**0,06 ‰**) proche de celui observé dans les DROM (**0,07 ‰**) mais supérieur à la moyenne nationale (**0,02 ‰**). De même, un seul foyer de vie propose des places d'accueil de jour (40), soit un taux d'équipement de **0,2 ‰**, inférieur à celui des DROM et de la France (**0,3 ‰**).

A l'inverse, 2 MAS sur les 4 existantes, proposent au total 28 places d'accueil de jour ce qui représente un taux de **0,2 ‰**, plaçant la Martinique au-dessus des DROM (**0,1 ‰**) et de la France (**0,08 ‰**).

**Tableau 12 : Capacités d'accueil de jour adultes en 2024**

Catégorie	Nb d'éts	Nb de Places	Martinique	DROM	France
FAM	1	10	0,06	0,07	0,02
Foyer de vie	1	40	0,2	0,3	0,3
MAS	2	28	0,2	0,1	0,08
Total	4	78	0,5	0,7	0,7

Source : Handidonnées

## 3. Répartition de l'offre par type de handicap

En Martinique, la répartition des places médico-sociales pour adultes révèle une offre très contrastée. Les dispositifs dédiés aux **déficiences intellectuelles** restent peu développés, avec seulement **68 places** et un taux de **0,4 ‰**, très inférieur à la moyenne nationale (**3,7 ‰**), tout comme ceux destinés au **polyhandicap (0,06 ‰ contre 0,5 ‰ en France)**.

À l'inverse, plusieurs catégories sont proportionnellement mieux représentées qu'au niveau national : les prises en charge du **handicap psychique ou des troubles du comportement** atteignent **1,1 ‰** (contre **0,9 ‰**), tout comme les structures dédiées aux **lésions cérébrales**, avec **0,8 ‰**, soit un taux quatre fois supérieur à celui de la France (**0,2 ‰**).

Les dispositifs pour **déficiences visuelles** sont également davantage présents (**0,2 ‰ contre 0,09 ‰**). L'agrément « **tous publics** » regroupe à lui seul **535 places**, avec **3,3 ‰**, un taux toutefois inférieur à celui observé au niveau national (**4,1 ‰**).

Au global, la Martinique présente un taux d'équipement de **0,9 ‰**, en-dessous de la France (**1,4 ‰**), traduisant une offre moins dense, mais marquée par une surreprésentation de certaines catégories liées au handicap psychique, aux lésions cérébrales et aux déficiences sensorielles.

**Tableau 13 : Taux d'équipement par type de handicap**

Catégorie d'agrément	Places	Taux d'équipement*	
		Martinique	France
Déficiences intellectuelles	68	0,4	3,7
Handicap psychique / troubles du comportement	179	1,1	0,9
Lésions cérébrales	136	0,8	0,2
Polyhandicap	10	0,06	0,5
Déficiences visuelles	25	0,2	0,09
<b>Tous publics</b>	535	<b>3,3</b>	4,1
Autisme	54	0,3	0,3
<b>Total</b>	<b>1 007</b>	<b>0,9</b>	1,4

\*Taux d'équipement : nombre de places pour 1000 adultes de 20 à 59 ans

Source : Handidonnées

## VI. L'emploi et l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés

« Est considérée comme travailleur handicapé toute personne dont les possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi sont effectivement réduites par suite de l'altération d'une ou plusieurs fonctions physique, sensorielle, mentale ou psychique.» (Article L. 5213-1 du Code du travail)

Demander la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), c'est faire reconnaître officiellement par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) son aptitude au travail, suivant ses capacités liées au handicap.

Cela permet, notamment, de bénéficier des mesures suivantes :

- **L'orientation**, par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) vers un établissement ou service d'aide par le travail ou vers un centre de rééducation professionnelle ;
- **L'obligation d'emploi des travailleurs handicapés** ;
- **L'accès à la fonction publique** par concours, aménagé ou non, ou par recrutement contractuel spécifique ;
- **Les aides de l'Agefiph.**

### 1. Les Demandeurs d'Emploi Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (DEBOE)

En 2024, il y a **2056 demandeurs d'emploi BOE en Martinique**, soit une augmentation de **+18,2%**, supérieure à l'ensemble des DROM. Ils représentent **4,9 %** de l'ensemble des demandeurs d'emploi, une proportion inférieure à celle observée dans les **DROM (5,5 %)** et très en dessous de la moyenne nationale (**9,2 %**).

Leur durée moyenne d'inscription au chômage atteinte **942 jours** en Martinique, ce qui est plus élevé que dans l'ensemble des DROM (**+7,8%**), et largement supérieur à la France (**+23,8%**). L'écart d'ancienneté entre BOE et demandeurs d'emploi tout public est également particulièrement marqué, avec + 207 jours en Martinique.

Parmi les demandeurs d'emploi BOE, **52% sont des seniors**, un niveau proche de ceux de l'ensemble des DROM et de la France. Ils sont également **26% peu qualifiés**, un taux inférieur à celui observé dans les **DROM (30,5 %)** mais supérieur à la moyenne nationale (**21 %**). La proportion d'allocataires de l'**AAH (55%)**, est supérieure à celle des DROM (42,5%) et de la France (25%). On note également 12% d'allocataires du RSA parmi les demandeurs d'emploi BOE en Martinique, un taux inférieur à celui des DROM (17,5%), mais proche de la moyenne nationale (13%).

**Tableau 14 : Nombre et profil des demandeurs d'emploi en 2024**

	MARTINIQUE	DROM	France
<b>Effectifs au 31/12/2024</b>			
Demandeurs d'emploi Travailleurs Handicapés - DEBOE	2 056	15 387	512 598
Demandeurs d'emploi Tout Public - DETP	42 119	278 882	5 575 504
Part des DEBOE parmi les DETP	4,90%	5,5%	9,20%
<b>Ancienneté moyenne d'inscription au chômage (en ours)</b>			
Demandeurs d'emploi Travailleurs Handicapés - DEBOE	942	874	761

Demandeurs d'emploi Tout Public - DETP	735	695	621
Ecart en nombre de jours	207	180	140
<b>Part des seniors parmi les demandeurs d'emploi</b>			
Travailleurs Handicapés - DEBOE	52%	51%	52%
Tout public - DETP	37%	31,50%	51%
<b>Part des peu qualifiés parmi les demandeurs d'emploi*</b>			
Travailleurs Handicapés - DEBOE	26%	30,50%	21%
Tout public - DETP	18%	24%	16%

\*Niveau inférieur à un CAP

Source : AGEFIPH

## 2. L'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH)

**L'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH)** est un dispositif qui incite les employeurs privés et publics, de 20 salariés et plus, à embaucher des travailleurs handicapés, à hauteur de 6 % du total de leurs salariés. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 tous les employeurs, y compris ceux occupant moins de 20 salariés, doivent déclarer les travailleurs handicapés qu'ils emploient.

Si le pourcentage de 6% de personnes en situation de handicap employées n'est pas atteint, les employeurs de 20 salariés et plus doivent verser une contribution à l'Urssaf ou à la MSA. Cette contribution est ensuite reversée à l'Association de gestion pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (**Agefiph**) ou au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (**Fiphfp**) pour financer différentes aides à la formation et à l'emploi.

### *Les entreprises assujetties*

En Martinique, **628 entreprises** sont assujetties à l'OETH, représentant **37 268 ETP**, avec **1 926 bénéficiaires BOE attendus** pour atteindre l'obligation légale. Le **taux d'atteinte OETH** s'élève à **49,8 %**, un niveau légèrement supérieur à celui observé dans les **DROM (46,8 %)**, mais très inférieur à la moyenne nationale (**92 %**), où les entreprises s'approchent beaucoup plus du seuil légal.

Par ailleurs, la **part d'entreprises ayant 0 % de BOE** reste particulièrement élevée en Martinique (**42,4 %**), même si elle demeure inférieure à celle des DROM (**50,4 %**) ; ces deux taux contrastent fortement avec celui de la France entière (**28 %**).

**Tableau 15 — Entreprises assujetties en 2024**

Indicateur	Martinique	DROM	France
<b>Entreprises assujetties</b>	<b>628</b>	2 768	111 263
Effectifs assujettis (ETP)	37 268	172 201	12 334 608
Bénéficiaires OETH théoriques attendus	1 926	8 977	685 400
<b>Taux d'atteinte OETH</b>	<b>49,8 %</b>	46,8 %	92 %
<b>Part d'entreprises ayant 0 % de BOE</b>	<b>42,4 %</b>	50,4 %	28 %

Source : DARES

## L'emploi direct des travailleurs handicapés

En Martinique, les entreprises emploient **1 040 bénéficiaires OETH** en effectifs physiques, ce qui représente **737 ETP** avant majoration. Le **taux d'emploi direct** atteint ainsi **2,0 %**, un niveau inférieur à celui observé dans les **DROM (2,4 %)** et nettement en dessous de la moyenne nationale (**4,0 %**).

Après prise en compte de la majoration applicable aux salariés de **50 ans et plus**, les effectifs montent à **960 ETP**, portant le taux d'emploi direct majoré à **2,6 %**. Ce taux reste toutefois inférieur à celui des DROM (**3,0 %**) et très éloigné du niveau national (**5,1 %**).

**Tableau 16 — Emploi direct dans les entreprises assujetties (2024)**

Indicateur	Martinique	DROM	France
Bénéficiaires OETH (physiques)	1 040	5 784	720 820
Bénéficiaires ETP (avant majoration)	737	4 070	490 362
<b>Taux d'emploi direct</b>	<b>2,0 %</b>	2,4 %	4,0 %
Bénéficiaires ETP (après majoration 50+)	960	5 171	630 394
<b>Taux d'emploi direct majoré</b>	<b>2,6 %</b>	3,0 %	5,1 %

Source : DARES

### 3. Les accompagnements dans l'emploi

La Martinique enregistre **48 maintiens dans l'emploi** en 2024, soit une **hausse remarquable de +118 % en un an**, bien supérieure à celle observée dans les DROM (**+25 %**) et en France (**+9 %**).

A noter, la part des maintiens réalisés dans la **Fonction publique** est particulièrement élevée (**46 %**), nettement au-dessus des DROM (**35,5 %**) et de la moyenne nationale (**13,6 %**).

En 2024, l'AGEFIPH a financé **17 créations d'activité**, soit une **progression de 42 % en un an**, supérieure à celle des DROM (**+9 %**), dans un contexte où la France enregistre un recul (**-11 %**). Sur la même période, les **contrats d'apprentissage financés** reculent fortement (**-57 %**), alors qu'ils augmentent dans les DROM (**+56 %**) et en France (**+12 %**).

Enfin, la **mobilisation des contrats aidés reste faible** pour les travailleurs handicapés : les BOE représentent seulement **3,2 % des PEC** et **2,2 % des CIE**, des niveaux inférieurs à ceux des DROM et très en dessous de la France.

**Tableau 17 — Les accompagnements dans l'emploi en 2024**

	MARTINIQUE	DROM	France
<b>Accompagnement de Cap Emploi</b>			
Maintiens dans l'emploi	48	395	26 684
Part des maintiens dans la Fonction Publique	46%	35,5%	13,6%
<b>Soutien Financier de l'AGEFIPH</b>			
Créations d'activité	17	73	4 683
Contrats d'apprentissage	3	68	15 713
<b>Les contrats aidés</b>			
Part des BOE dans les PEC	3,2%	3,5%	14,1%
Part des BOE dans les CIE	2,2%	3,9%	

Source : AGEFIPH

## Caractéristiques des maintiens dans l'emploi



Des femmes



50 ans et plus



Niveau bac et +

En Martinique, **76 personnes** sont accompagnées en DEA, ce qui représente **3,7 %** des Demandeurs d'Emploi Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (DEBOE). Cette proportion est **plus élevée** que dans les DROM (**2,7 %**) et qu'en France (**2,0 %**).

A fin décembre 2024, un peu moins de la moitié (48%) sont en emploi en milieu ordinaire, dont **52% en CDI**.

**Tableau 18 — Personnes accompagnées en DEA en 2024**

Dispositif d'Emploi Accompagné (DEA)	MARTINIQUE	DROM	France
Nombre de personnes accompagnées en DEA	76	418	10 200
Part des DEA parmi les DEBOE	3,7%	2,7%	2,0%

Source : AGEFIPH

## Glossaire

AAH – Allocation aux Adultes Handicapés  
ACTP – Allocation Compensatrice pour Tierce Personne  
AEEH – Allocation d’Éducation de l’Enfant Handicapé  
AGEFIPH – Association de Gestion du Fonds pour l’Insertion Professionnelle des  
CAF – Caisse d’Allocations Familiales  
CAMSP – Centre d’Action Médico-Sociale Précoce  
CDAPH – Commission des Droits et de l’Autonomie des Personnes Handicapées  
CMPP – Centre Médico-Psycho-Pédagogique  
CNSA – Caisse Nationale de Solidarité pour l’Autonomie  
CIE – Contrat Initiative Emploi  
CREAI – Centre Régional d’Études, d’Actions et d’Informations  
DARES – Direction de l’Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques  
DDETS – Direction Départementale de l’Emploi, du Travail et des Solidarités  
DEBOE – Demandeur d’Emploi Bénéficiaire de l’Obligation d’Emploi  
DEPP – Direction de l’Évaluation, de la Prospective et de la Performance  
DREES – Direction de la Recherche, des Études, de l’Évaluation et des Statistiques  
DROM – Départements et Régions d’Outre-Mer  
ESAT – Établissement et Service d’Aide par le Travail  
FAM – Foyer d’Accueil Médicalisé  
IME – Institut Médico-Éducatif  
INSEE – Institut National de la Statistique et des Études Économiques  
MAS – Maison d’Accueil Spécialisée  
MMPH – Maison Martiniquaise des Personnes Handicapées  
MSA – Mutualité Sociale Agricole  
OETH – Obligation d’Emploi des Travailleurs Handicapés  
PCH – Prestation de Compensation du Handicap  
PEC – Parcours Emploi Compétence  
PJJ – Protection Judiciaire de la Jeunesse  
RQTH – Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé  
SAMSAH – Service d’Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés  
SAVS – Service d’Accompagnement à la Vie Sociale  
SESSAD – Service d’Éducation Spéciale et de Soins À Domicile  
UEROS – Unité d’Évaluation, de Réentraînement et d’Orientation Sociale et  
ULIS – Unité Localisée pour l’Inclusion Scolaire





Retrouvez cette publication sur le site internet du CREAI Martinique :  
[creai-martinique.org](http://creai-martinique.org)

**Rédaction :**

Cécile MARECHAL

**Contact :**

Cécile MARECHAL, Directrice

[cecile.marechal@creai-martinique.org](mailto:cecile.marechal@creai-martinique.org)

☎ +506 696 25 96 70